

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026 - 068

Portant interdiction provisoire du stationnement parking Jean-Jacques Rousseau (accès rue Pasteur)

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020-041 en date du 24 Mai 2020 désignant Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis ;

VU les pouvoirs généraux du Maire en matière de Police, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et stationnement, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faciliter les travaux de signalisation horizontale sur le parking Jean-Jacques Rousseau par l'entreprise ECO-SIGNALISATION sise 6-8 allée de la Garenne à BALLANCOURT SUR ESSONNE (91610).

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, sur le parking Jean-Jacques Rousseau (accès rue Pasteur) à partir du lundi 02 mars 2026 et jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2

Une signalisation provisoire de police, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera fournie et mise en place par l'entreprise.

L'entreprise aura également l'obligation d'installer un pont lourd chaque soir, et ce pendant la durée du chantier.

ARTICLE 3

Aux origines et fins de chantier, sera apposée une pancarte portant copie du présent arrêté.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NOZAY,
- Madame la Responsable de la Police Municipale de MARCOUSSIS,
- Centre de secours de rattachement CIS ARPAJON
- Communauté PARIS-SACLAY
- A l'intéressée.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Marcoussis, le 20 février 2026

**Le Maire,
Olivier Thomas**

